Renforcer la coopération entre les

les forces d’aplication de la loi et services vétérinaires:

l’expérience tunisienne

Kasraoui Ahmed

Commissaire général de police national Tunisienne

Unité Nationale d’enquête sur les crimes Terroristes, les Crimes Organisées et Les Crimes portant atteinte à l’intégrité du territoireTunisienne

Plan de la présentation

Diapositive 1 – Contexte général

Diapositive 2 – Plan

Diapositive 3 – Cadre juridique national

Diapositive 4 + 5 – Rôle et responsabilités des forces de l'ordre

Diapositive 6 – Coopération et coordination continue

Diapositive 7 – Formations conjointes, protocoles et leçons apprises

Diapositive 8 – Conclusion et message clé

"La sécurité biologique n'est pas un secteur, c'est une responsabilité partagée"

2 - Contexte juridique et cadre d’action en Tunisie

La **Loi organique n°2015-26 du 7 août 2015**, modifiée en 2019, constitue le **socle juridique national** de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d’argent en Tunisie.

Elle vise à **renforcer les capacités d’enquête, de prévention et de poursuite** tout en garantissant le **respect des droits fondamentaux** et la **coopération interinstitutionnelle**.

Ce cadre légal favorise la **coordination entre les forces de l’ordre, les services vétérinaires et les autorités sanitaires**, notamment dans la détection et la prévention des menaces biologiques ou agro-terroristes, en cohérence avec les standards internationaux (INTERPOL, FAO, OMSA, OMS).

Les forces chargées de l'application de la loi

Ministère de la Justice

- Police nationale
- Garde nationale
- Protection civile
- Douane nationale
- Ministère de la défense

Assurer le maintien de l'ordre public, la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la protection des institutions de l'état et du territoire national

Rôles et responsabilités des forces de l’ordre dans la réduction des menaces biologiques:

- Détecter, enquêter et prévenir les actes d’agro-criminalité et d’agro-terrorisme.
- Appliquer les réglementations de biosécurité et de biosûreté avec les services vétérinaires et de santé publique.
- Soutenir les systèmes d’alerte précoce et de réponse rapide.
- Assurer la gestion des preuves, la chaîne de possession et les analyses médico-légales.
- Promouvoir la coopération nationale et internationale (INTERPOL, FAO, OMSA, etc.).

Coopération continue et renforcement des capacités

- Coordination interinstitutionnelle régulière
- Partage d’expériences et d’expertises techniques
- Participation conjointe à des projets régionaux et internationaux
- Développement d’outils et de protocoles harmonisés

Formations conjointes, protocoles et leçons apprises:

- Élaboration et harmonisation de protocoles conjoints d’enquête, d’intervention et de gestion d’incidents biologiques.

- Organisation régulière d’exercices pratiques et de simulations conjointes permettant de tester les procédures.

- Renforcement de la confiance mutuelle et de la compréhension des rôles et responsabilités à travers la collaboration.

- Leçons apprises : importance de la préparation conjointe, de la communication claire et de la définition de points focaux pour une coordination efficace lors des incidents biologiques.

World Organisation for Animal Health

Thank you

Kasraoui Ahmed

Kasraoui.ahmed2017@gmail.com

Chef de Service à l'Unité Nationale d'enquête sur les crimes Terroristes, les Crimes Organisées et Les Crimes portant atteinte à l'intégrité du territoire Tunisienne

---

The event is supported by funding from:

In partnership with Canada

Co-funded by the European Union

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

UK Government